



Conseil d'administration du 17/03/2017

Présents : Céline, Marie, Manu, Janique, Maylis, Anne, Michèle, Claude
Excusés : Myche, Véronique, Damien, Albane, Mathieu

1-La commission artistique du 9 mars dernier :

La réunion a duré 4 h ! Il faut se reporter au compte rendu écrit de Céline.

Le CA a lancé l'idée de la « Missa Criolla » d'Ariel Ramirez assorti de chansons espagnoles pour l'année prochaine. La proposition est envoyée à Alain. Sa réponse : « Pourquoi pas, on en est capable mais c'est un projet coûteux. »

2- Tour de bal : Point Maylis

Recettes Tour de bal 1 710.00€ :

1 392 € pour la billetterie (120 entrées) et 318 € pour le bar.

Pour les dépenses prévisionnelles de 3206,80 € (salaire Alain 200 €, prestation 2 278,80 €, location salle 120,00 €, communication 174,00 €, petit matériel 54,00 € et boissons 380,00 € environ).

Manque à ce jour les frais de la Sacem.

Soit un résultat négatif d'environ 1500 €.

Il faut faire un courrier à Léon Nathan pour les remercier pour le matériel prêté : Claude

3- Point DURANTE

Alain a fait une demande de devis auprès de l'orchestre orchidée, c'est très cher et cela dépasse largement notre budget. Du coup, Alain propose que l'on ne prenne que 8 musiciens d'Orchidée pour faire baisser le prix et retomber sur nos pieds. Alain a négocié avec Orchidée un tarif de 9200€ pour la gestion de 8 musiciens (hors frais de déplacements). Pour mémoire le budget du projet prévoyait 9000€ pour l'ensemble de l'orchestre (13 musiciens prévus initialement).

Enfin Céline propose que nous fassions les démarches nous-même (sans profiter de la prise en charge administrative d'Orchidée) pour baisser encore le prix. Mais qui s'en chargerait.

-Qui prendrait contact avec les musiciens ? François, quelqu'un d'autre ?

Il faut reposer la question à la répétition (?) **et demander à François Michel (Céline)**

-Maylis et Céline se chargeraient de l'aspect administratif (déclarations, fiches de paie)

Anaïs Yvoz, la soliste soprane n'est plus disponible et Alain a 4 pistes de sopranes à contacter. Alain envisage de confier les solos d'alto à Janique et Claude, ceux de ténor à Janique et François Michel assurerait la basse. Janique fait part de sa réticence à assurer les solos de ténor ; une solution pourrait être de supprimer un duo ténor/basse afin d'alléger les solistes.

Anne Rolland s'est occupée de l'église de Villard De Lans

Plaine Fleurie Meylan : la réservation a été effectuée par Bénédicte et le tarif sera fonction du nombre d'entrées. Le contrat sera expédié par la paroisse de Meylan à Bénédicte Barnier.

Colette Bernard s'est occupée de la réservation de l'église d'Autrans. (Via OT Autrans)

Janique s'est renseignée sur les tarifs solistes et pense qu'il faudrait revoir le cachet de la soliste à la baisse. Entre 180 € et 310...250 € par exemple, par concert.

Décision sur les prix d'entrée des concerts :

18 € à l'entrée, 15 € en prévente, 8 € pour les enfants.

C'est moins que le prévisionnel mais cela devrait permettre à plus de monde de venir écouter et donc peut être de compenser la perte.

Point subventions :

- Les chiffonnières ont donnés 850 €
- Pas de nouvelle du CG et de la Communauté de commune
- Discussion et décision pour les compensations annonceurs :
 - 15 € donnés : le nom sur le programme
 - 50 € donnés : le nom +le logo sur panneau au concert
 - 100 € ou plus : le nom+ le logo+ citation comme partenaire aux concerts.
- Discussion autour du document à donner.

Les documents ne seront pas nominatifs, on en tire une cinquantaine.

Il faut que le document avec la liste des entreprises circule et que chacun s'inscrive (dimanche)

Etat des comptes

Compte Courant ~ 5000€

Livret ~ 6000€

La perte de Tour de Bal peut donc être « absorbée » par les réserves financières, mais le budget du projet Durante doit être revu en fonction de ce résultat (il était prévu un financement par le bénéfice de Tour de Bal).

3- Les Ténors :

Les répétitions sont hachées à cause du travail pour les ténors, c'est décourageant et ne permet pas de faire de la musique. De plus il n'y a pas de son de pupitre.

Il y a un vrai problème avec les ténors : manque de travail, manque d'une personne sûre ?

Le CA aimerait demander à un élève du conservatoire de venir les soutenir ? (piste via Janique)

Ou bien, il faudrait demander à Alain que Manu passe en Ténor. Il y a assez de basses (on a fait avec moins).

Nous pensons qu'il en est capable et serait d'accord. Voir avec Alain (**là il faudrait faire vite...qui s'y colle ?**)

4- Rencontre Alain/Mathieu et Janique :

Alain souhaitait leur parler de différents aspects administratifs le concernant :

- Respect des aspects légaux.
- Réévaluation de son salaire sur l'indice du coût de la vie. Maylis se demande comment le calculer, car le coût de la vie n'est pas officiel.

On (?) va faire le point sur la réévaluation, son ancienneté...plafonné à 18 ans ?

Il faut se renseigner quitte à payer une heure avec un expert-comptable. **Maylis**

-Alain a réclamé son entretien annuel et nous pensons que cette rencontre en est un.

-Il se posait la question des congés payés ? Depuis 2012 les congés doivent être payés quand il les prend, mais il ne sait pas précisément ce qui a été fait ces dernières années.

-Médecine du travail ? Alain réclame une visite. **Janique appelle la médecine du travail pour savoir ce qu'il en est.**

-En cas d'arrêt maladie, est-ce qu'il y a une assurance complémentaire ? L'assurance complémentaire assure un complément à la mutuelle. Or il semblerait qu'Alain n'ait pas fourni d'attestation de mutuelle. A éclaircir ?

-On reprend le système de boîte aux lettres pour les payes d'Alain concernant l'APETHI.

5- Cotisations Atelier Mixte

Claude a souhaité que soit fait un point concernant les cotisations des choristes participant à l'Atelier Vocal Mixte : 15 personnes sont concernées. D'après un calcul rapide, le coût réel de l'Atelier serait de 90€ par personne, sur la base des 9 répétitions de 3h prévues par Alain en début de saison. Le principe de l'Atelier est d'apporter un complément musical pour assurer une durée de concert d'une heure environ. Les cotisations des participants ne doivent donc pas nécessairement équilibrer les coûts de répétition. Le montant de cotisation des années précédentes était de 70€ : il sera maintenu à ce taux. Une seule personne participant à l'Atelier ne fait pas partie du chœur cette année (Pascal Guéguéniat, ténor), il lui est demandé de payer la même cotisation, ainsi que le montant de l'adhésion à l'association (15€). **Céline l'avertit de cette décision.**

Fin de la réunion à 23h30 (durée 3h 30)